

Applicable à compter du 17 décembre 2018

Avant de souscrire au service PRIVILEGIUM, Veuillez lire attentivement les conditions générales d'utilisation (CGU) suivantes :

En adhérant à PRIVILEGIUM, vous acceptez les présentes CGU. PRIVILEGIUM est proposé par la société VIATICUM, enregistrée au Registre du commerce de PARIS (PARIS B 393 066 147), dont le siège social se situe 10 rue Villedo, 75001 PARIS (ci-après nommé « Nous » ou « VIATICUM ») Sachez que les conditions générales des produits vendus sur notre site s'appliqueront également.

Vous pouvez nous contacter au sujet de ce service soit :

- En adressant un courrier à VIATICUM S.A, Service PRIVILEGIUM, 10 rue Villedo, 75001 PARIS.
- En nous appelant au 01 70 95 00 69 du lundi au samedi de 8h30 à 19h30.
- Par email via notre [FAQ](#)

1. Les avantages du service PRIVILEGIUM

Le service PRIVILEGIUM permet de bénéficier de prix préférentiels, tout frais inclus, Cet avantage est réservé à ceux ayant souscrit au programme PRIVILEGIUM uniquement pour des réservations de vols secs faites sur le site bourse-des-vols.com (ci-après le « Site ») Le programme PRIVILEGIUM est valable pour toutes personnes identifiées comme « voyageurs » lors d'une réservation dans la mesure où le souscripteur au programme voyage fait partie des voyageurs de cette réservation.

2. Déroulement de l'inscription

Pour s'inscrire à PRIVILEGIUM il faut avoir plus de 18 ans. L'utilisation du service PRIVILEGIUM ne peut pas se faire à des fins professionnelles ou commerciales. Les personnes morales ne peuvent utiliser le service PRIVILEGIUM ou bénéficier de ses avantages. VIATICUM se réserve le droit de refuser l'accès à l'ensemble de ses services en cas de non-respect de ces conditions.

Pour s'inscrire au service PRIVILEGIUM, il suffit de faire une recherche et réserver un vol éligible au service PRIVILEGIUM sur notre Site. Avant de finaliser votre achat sur la page de paiement vous pourrez rajouter votre inscription au service PRIVILEGIUM. En ajoutant l'inscription au service PRIVILEGIUM une cotisation unique s'affichera et sera ajoutée au prix total avant de finaliser votre achat. Votre inscription sera validée par VIATICUM qui vous enverra une confirmation par mail. La date d'envoi du mail sera la date de début du service PRIVILEGIUM. L'acceptation expresse du démarrage du service PRIVILEGIUM avant la fin du délai de rétractation est formalisée lors de la réservation bénéficiant de prix préférentiels grâce au service PRIVILEGIUM.

Vous vous engagez à actualiser régulièrement vos informations personnelles (email, coordonnées, etc.) en informant le service client via la [FAQ](#)

Quelques soit la manière dont vous vous êtes inscrit au service PRIVILEGIUM, les prix préférentiels seront disponibles sur le site internet, le site mobile et ou l'application mobile BDV FR

VIATICUM peut modifier les présentes CGU à tout moment, cependant Les CGU qui vous sont applicables sont celles en vigueur au jour de votre inscription.

3. Durée, paiement et résiliation

L'inscription au service PRIVILEGIUM est pour une durée de 1 an à compter de la date de réception du mail de confirmation d'inscription. Durant cette période, le service PRIVILEGIUM est valable pour toutes les réservations faites sur notre Site.

A LA FIN DE CHAQUE ANNEE D'INSCRIPTION, CELLE-CI SERA RENOUVELEE AUTOMATIQUEMENT POUR UNE PERIODE D'UN AN, A MOINS QUE VOUS N'AVERTISSIEZ VIATICUM, AVANT LE RENOUVELLEMENT, QUE VOUS SOUHAITEZ ANNULER OU QUE VOUS NE SOUHAITEZ PAS RENOUVELER AUTOMATIQUEMENT VOTRE ABONNEMENT AU SERVICE PRIVILEGIUM (SUIVEZ LES INSTRUCTIONS DE NOTRE [FAQ](#)).

VOUS COMPRENEZ QUE VOTRE INSCRIPTION SE RENOUVELLERA AUTOMATIQUEMENT ET VOUS NOUS AUTORISEZ (SANS NOTIFICATION, A MOINS QUE CELLE-CI NE SOIT EXIGEE PAR LA LOI APPLICABLE) A FACTURER LES FRAIS ANNUELS D'ABONNEMENT AU SERVICE PRIVILEGIUM EN UTILISANT LA CARTE DE PAIEMENT AYANT SERCI A L'INSCRIPTION AU SERVICE PRIVILEGIUM.

En application de l'article L.215-1 du Code de la Consommation, la date limite de résiliation vous sera communiquée par écrit un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction. Dans le cas où la cotisation aurait augmenté ou en cas d'autre changement, nous vous demanderons votre accord avant de renouveler votre inscription.

La cotisation annuelle sera toujours payée au début de chaque année de souscription.

Nous utiliserons les données de paiement que vous aurez saisies au moment de votre inscription au PRIVILEGIUM, sauf accord contraire intervenu entre vous et Nous. Vous acceptez également que l'inscription au service PRIVILEGIUM implique l'acceptation que vos coordonnées bancaires soient utilisées pour payer le renouvellement de votre abonnement. Si les coordonnées bancaires conservées au moment de votre inscription au service PRIVILEGIUM sont expirées, Nous vous demanderons de les actualiser ou, Nous effectuerons le prélèvement lié au renouvellement de votre abonnement grâce aux coordonnées bancaires fournies par Vous lors d'une commande réalisée sur le Site et dont vous aurez accepté la conservation. Pour pouvoir bénéficier du service PRIVILEGIUM votre cotisation annuelle devra être payée.

Vous pouvez mettre fin votre inscription à PRIVILEGIUM à tout moment durant votre abonnement à PRIVILEGIUM via notre [FAQ](#). La cotisation au service PRIVILEGIUM ne vous sera pas remboursée (à l'exception de l'exercice de votre droit de rétractation en application de l'article 4 des CGU).

4. Droit de rétractation

L'inscription à PRIVILEGIUM prend effet à compter de la date d'envoi de la confirmation d'inscription au service PRIVILEGIUM. Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de l'inscription au PRIVILEGIUM.

Si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation alors que l'exécution du service PRIVILEGIUM a déjà commencé avec votre accord (premier achat bénéficiant d'un Prix PRIVILEGIUM), vous devrez nous verser le montant correspondant aux avantages fournis jusqu'à la communication de votre décision de vous rétracter. Ainsi, le remboursement dû, suite à l'exercice de votre droit de rétractation, sera impacté des sommes dont vous nous serez redevables au titre des avantages déjà perçus grâce à l'exécution du service PRIVILEGIUM.

Le remboursement par VIATICUM sera effectué au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle vous nous avez informés de votre décision de vous rétracter.

Pour exercer votre droit de rétractation, vous pouvez nous contacter par email ou utiliser le formulaire suivant :

Formulaire de rétractation

A l'attention de : VIATICUM S.A Service PRIVILEGIUM

Je _____
vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur mon inscription au service PRIVILEGIUM.

Date d'inscription au service : _____

Votre _____ adresse
: _____

Signature

Date

Une fois le formulaire complété, veuillez l'adresser par courrier VIATICUM S.A, Service PRIVILEGIUM, 10 Rue Villedo 75001 PARIS

5. Gestion de vos données personnelles

Pour que vous puissiez bénéficier des avantages du service PRIVILEGIUM, VIATICUM va collecter et conserver les informations et les données vous concernant. Ces données pourront être transmises des sous-traitants afin d'assurer l'exécution des services PRIVILEGIUM (gestion, exécution, traitement et paiement).

Conservation de vos coordonnées bancaires : celles-ci seront collectées conformément à l'article 3 des présentes CGU et seront conservées par Nous de façon sécurisée.

Vos informations et données sont aussi conservées pour des raisons de sécurité (incluant notamment la lutte contre la fraude) et pour Nous permettre d'améliorer nos services, en conformité avec les dispositions légales applicables.

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant dans le cadre du service PRIVILEGIUM. Pour cela, nous vous remercions d'adresser votre demande VIATICUM SA, Service PRIVILEGIUM, 10 rue Villedo 75001 PARIS en indiquant vos nom, prénom, email lié à votre service PRIVILEGIUM et votre adresse postale. Votre demande doit être signée, être accompagnée d'une copie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle VIATICUM peut vous répondre. Une réponse vous sera envoyée dans les deux mois suivants la réception de votre demande.

Sauf opposition de votre part lors de votre inscription vous serez susceptibles de recevoir des informations par email. L'objectif de ces envois est de vous tenir informé des nouveautés et avantages du service PRIVILEGIUM dont vous bénéficiez.

Si vous ne souhaitez plus recevoir ces informations, vous pouvez nous le faire savoir par courrier ou par mail. Néanmoins, vous continuerez à recevoir des informations pour l'exécution et la gestion de votre abonnement au service PRIVILEGIUM (notamment des informations liées au statut votre renouvellement).

6. Garantie Economie Réalisée

En tant que membre de PRIVILEGIUM, vous bénéficiez de la Garantie Economie Réalisée : à la fin de votre période annuelle de souscription, si le montant des économies réalisées durant votre abonnement au service PRIVILEGIUM est inférieur au montant de la cotisation payée pour bénéficier du service PRIVILEGIUM, alors VIATICUM s'engage à vous rembourser la différence.

Pour cela, dans les 45 jours suivants la fin de votre période annuelle de souscription, veuillez envoyer un email comme indiqué dans notre [FAQ](#), pour réclamer le remboursement et en indiquant en objet « Service PRIVILEGIUM Garantie Economie Réalisée ». VIATICUM calculera le montant de vos économies réalisées au regard des prix non préférentiels au moment de chacune de vos réservations et le comparera au montant de votre souscription. Si le montant des économies est inférieur au montant de l'abonnement, VIATICUM vous remboursera la différence.

La base de calcul est fondée sur un abonnement complet de 12 mois. La Garantie Economie Réalisée ne s'applique pas en cas de résiliation anticipée du service PRIVILEGIUM.

7. Autres

Vous acceptez de souscrire au service PRIVILEGIUM et d'utiliser les avantages du service PRIVILEGIUM loyalement et de bonne foi.

Vous vous engagez à informer VIATICUM de tout changement ou information susceptible d'impacter votre souscription au service PRIVILEGIUM

En souscrivant au service PRIVILEGIUM, vous vous engagez à en bénéficier en conformité avec l'ensemble des dispositions prévues aux présentes conditions et dans le respect des lois en vigueur.

Vous vous engagez notamment à utiliser le service PRIVILEGIUM selon des modalités autorisées par les présentes Conditions et à ne pas utiliser le service PRIVILEGIUM abusivement ou illégalement. Notamment :

- Ne pas faire bénéficier de ce service à un tiers.
- Ne pas faire un usage commercial du service PRIVILEGIUM.
- Ne pas usurper l'identité d'un utilisateur ou utiliser un compte qui ne vous appartient pas.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Rappel :

Le service PRIVILEGIUM est uniquement destiné à un usage privé. Si un usage commercial ou non autorisé était détecté, VIATICUM se réserve à tout moment le droit de refuser l'accès à PRIVILEGIUM ou à son renouvellement, de solliciter le remboursement des avantages indûment acquis et de mettre fin à la souscription au service sans préavis.

Pour pouvoir faire bénéficier des prix préférentiels à l'ensemble des voyageurs, il est obligatoire que vous fassiez parti des voyageurs lors de chaque réservation. Dans le cas où vous ne feriez plus parti des voyageurs suite à une modification de votre réservation, vous devrez la différence avec le prix non Membre à l'ensemble des voyageurs restants. De même le prix préférentiel PRIVILEGIUM ne peut s'appliquer à une réservation existante à laquelle vous viendriez vous rajouter. Les présentes conditions générales d'utilisation sont soumises au droit français.

Pour toute réclamation vous pouvez Nous contacter aux coordonnées qui vous seront transmises dans votre email de confirmation de souscription au service PRIVILEGIUM. Si notre réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter la Médiation Tourisme et Voyage sur leur site www.mtv.travel ou par courrier à MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 75 823 Paris cedex 17.

Conformément à l'article 14 de la directive n° 524/2013, il existe une plateforme européenne de règlement en ligne des litiges afin de faciliter le règlement amiable des litiges entre commerçants et consommateurs : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

Dispositions légales

Article L.215-1 du Code de la consommation

« Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur ».